

Communiqué de Presse

Les services autonomie à domicile invités à candidater pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers

Ce lundi 2 juin, le Conseil départemental de la Nièvre lance un appel à candidatures pour attribuer une dotation complémentaire aux services autonomie à domicile (SAD) sur l'année 2025. Objectif : financer des actions qui amélioreront la qualité du service rendu aux usagers.

Dans le cadre de sa stratégie départementale pour l'autonomie des adultes âgés et des personnes en situation de handicap 2021-2025, le Département de la Nièvre soutient les actions portées par les services autonomie à domicile (SAD) pour garantir une équité d'accès et améliorer la qualité de l'accompagnement pour les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la Prestation de compensation du handicap (PCH).

Sur 2026, une attention particulière sera portée aux candidats visant à déployer des actions en faveur de :

- l'amélioration de la qualité de vie au travail des intervenants,
- l'intervention sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés,
- l'accompagnement de personnes ayant des besoins de prise en charge particuliers.

La dotation complémentaire s'inscrit dans la refonte du modèle de financement des services autonomie à domicile prévu dans l'article 44 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022. Elle vise à financer des actions répondant à 6 objectifs listés à l'article L. 314-2-2 du Code de l'action sociale et des familles, ou CASF (1).

Financée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie à hauteur de 3,311€ par heure d'APA et de PCH « prestée », cette dotation sera versée par le Conseil départemental, sous condition de la conclusion d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) dans l'année qui suit le choix des lauréats.

L'avis d'appel à candidatures est disponible et téléchargeable sur le site du Département (<https://nievre.fr>) ou sur demande auprès du service en charge de l'instruction : direction.autonomie@nievre.fr.

Les services intéressés ont jusqu'au 3 septembre 2025 pour déposer leur candidature.

1. Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités. Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés. Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire. Apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées. Améliorer la qualité de vie au travail (QVT) des intervenants. Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées.

La presse est cordialement invitée à relayer cette information.

Contacts :

Lauriane Ruffroy / Chargée de mission Accompagnement des ESMS / 03 58 57 05 30

Laurence Marsault / Assistante administrative / 03 86 60 68 69